© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

nièce se drogue

Par Profil supprimé Postée le 09/09/2012 18:30

> bonjour, je viens d'apprendre que ma nièce prend de la drogue,celle qui est très forte ? elle le nie, elle a 16ans, elle vit seule avec sa maman, (qui est ma soeur)dans la banlieue du 93 dans une cité pas très sereine... elle est suivie pas un éducateur admis par le juge pour enfant, qui dit qu'il faut l'interner dans un endroit adéquat pour la désintoxiquer? je ne sais pas si c'est vraiment la solution? qu'en pensez vous? aidez moi svp!!! avez vous des coordonnées à me communiquer afin de pouvoir en discuter avec les bonnes personnes ? merci d'avoir pris de ma lire
> soso0568

Mise en ligne le 10/09/2012

Bonjour,

Nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments concernant la situation de votre nièce pour pouvoir vous répondre précisément, notamment sur la drogue qu'elle consomme. Toutes les drogues peuvent potentiellement être "très fortes".

Nous faisons aussi la supposition que si un juge a estimé qu'elle devait être suivie par un éducateur ce n'est à priori pas sans raison et il semblerait intéressant d'en savoir d'avantage également à ce niveau.

Enfin nous ne comprenons pas l'intention de cet éducateur qui veut "l'interner pour la désintoxiquer". Ce n'est habituellement pas dans ce cadre, celui de l'internement, désignant un service psychiatrique, que se pratiquent les soins en toxicomanie, qui necessitent de plus l'adhésion de la personne. Il est possible en revanche de proposer à une personne qui le souhaite, une prise en charge spécifique, dans un service d'addictologie par exemple, dans lequel elle pourra bénéficier d'un suivi psychologique régulier et éventuellement faire un sevrage (appelé aussi "cure") si son type de dépendance le justifie.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous comprenons néanmoins vos inquiétudes, nous vous encourageons à nous joindre directement par téléphone, au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h), il sera plus aisé de discuter de cette situation qui vous préoccupe. Vous pouvez évidemment communiquer notre numéro à votre soeur si elle souhaite également trouver soutien et conseil dans notre service, ou encore être orientée vers un lieu de consultation spécialisé de son département.

Cordialement.